Bulletin des actes administratifs

Université Claude Bernard Lyon 1

Numéro 367 du 21 avril 2026

Université Claude Bernard Lyon 1

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1
21 avril 2026

Arrêté portant délégation de signature ordonnateur secondaire de droit ISFA;

Arrêté portant délégation de signature ordonnateur secondaire de droit ISTR ;

Arrêté portant délégation de signature ordonnateur secondaire de droit IUT;

Arrêté portant délégation de signature ordonnateur secondaire de droit Polytech

Université Claude Bernard Lyon 1

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

L'administratrice provisoire de l'ISFA,

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L.713.9 et R.719-80 ;
Vu les statuts de l'ISFA approuvés par le CA du 14/12/2010,
Vu l'arrêté DRAES n°2026-19 portant désignation de Mme Esterina MASIELLO, en qualité d'administratrice provisoire de l'ISFA ;

DECIDE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Esterina MASIELLO, administratrice provisoire de l'ISFA, Madame Géraldine de CORBIERE (nom marital STIEGLER), directrice administrative de l'ISFA, reçoit délégation pour :

- Engager les dépenses et établir les bons de commande,
- Etablir tous certificats administratifs nécessaires à la justification du service fait et la régularité des dépenses ;
- Etablir toutes pièces nécessaires à la liquidation et au mandatement des dépenses dans la limite des crédits ou autorisations inscrites dans le cadre des centres de responsabilité ci-dessus désignés ;
- Etablir toutes pièces nécessaires à la constitution et à la mise en recouvrement des recettes (factures, mémoires, titres de recettes...), dans la limite des autorisations inscrites dans le cadre des centres de responsabilité ci-dessus désignés.

Fait à Lyon, le 10/04/2026

L'administratrice provisoire de l'ISFA
Madame Esterina MASIELLO

Université Claude Bernard
Ecole ISFA
50 Avenue Tony Garnier
69366 LYON cedex 07
Université Lyon 1

Université Claude Bernard Lyon 1

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de L'ISTR,

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L.713.9 et R.719-80 ;
Vu les statuts de l'ISTR,
Vu nomination du directeur en date du 01 avril 2022.

DECIDE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur LUAUTE Jacques, directeur de l'ISTR, Monsieur MERCIER Pierric, directeur administratif de l'ISTR, reçoit délégation sur les unités budgétaires 13, 5813 et 13COM et les centres financiers associés pour :

- Engager les dépenses et établir les bons de commande,
- Etablir tous certificats administratifs nécessaires à la justification du service fait et la régularité des dépenses ;
- Etablir toutes pièces nécessaires à la liquidation et au mandatement des dépenses dans la limite des crédits ou autorisations inscrites dans le cadre des centres de responsabilité ci-dessus désignés ;
- Etablir toutes pièces nécessaires à la constitution et à la mise en recouvrement des recettes (factures, mémoires, titres de recettes,....), dans la limite des autorisations inscrites dans le cadre des centres de responsabilité ci-dessus désignés.

Fait à Lyon, le 15 avril 2026

Le Directeur de l'ISTR
Monsieur Jacques LUAUTE.

IUT Lyon 1
l'excellence technologique

Arrêté portant délégations de signature

***

LE DIRECTEUR DE L'IUT LYON 1,

Vu le Code de l'Education (modifié par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités) et notamment l'article L.713-9

Vu les statuts de l'IUT LYON 1

Vu le Conseil IUT du 14 mars 2022 proclamant les résultats de l'élection de M. ***Michel MASSENZIO*** *en qualité de Directeur de l'IUT Lyon 1 ;*

Délégations pour les actes financiers

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de l'IUT LYON 1, **Bruno TELLEZ** – Directeur Adjoint Responsable du site Bourg-en-Bresse, **Yorick ODIN** - Directeur Adjoint Responsable du site Villeurbanne Doua, **Sébastien HENRY** – Directeur Adjoint Responsable du site Villeurbanne Gratte-Ciel, reçoivent délégation pour signer tous les actes nécessaires à la gestion financière de leur site respectif.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Directeur de l'IUT LYON 1 et des Directeurs Adjoints Responsables des sites pour signer tous les actes nécessaires à la gestion financière de l'IUT, délégation est donnée à **Patricia NENERT** – Directrice Administrative.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Directeur de l'IUT LYON 1, des Directeurs Adjoints Responsables des sites, de la Directrice Administrative, les **chefs de département** suivants :

Nom :	Prénom :	Départements :	CF
BERERD	Nicolas	Chimie	04FCHIMIE / 04FFQIUT
BOISSERIN	Frédérique	Gestion des Entreprises et des Administrations	04FGEA
DEVILLARD	Sébastien	Génie Biologique (site Villeurbanne Doua)	04FBIOD / 04FFQIUT
FACI	Noura	Informatique (site Villeurbanne Doua)	04FINFOD
FLAMANT	Nicolas	Orientation Systèmes Industriels	04FTCSI
LACHARMOISE	Cédric	Génie Electrique et Informatique Industrielle	04FGEII
MICHEL	Marie	Génie Civil – Construction Durable	04FGCCD / 04FFQIUT
DILL	Bertrand	Génie Mécanique et Productique	04FGMP
LAGRAA	Hamida	Informatique (site Bourg-en-Bresse)	04FINFOBG / 04FBIOINFB
SANCHEZ	Thomas	Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétique	04FMT2E / 04FFQIUT
SALOMON	Caroline	Techniques de Commercialisation	04FTC
GUERY	Maxime	Génie Biologique (site Bourg-en-Bresse)	04FBIOBG / 04FBIOINFB
MANGIN	Denis	Génie Chimique – Génie des Procédés	04FGCGP / 04FFQIUT
PECZALSKI	Roman	Génie Industriel et Maintenance	04FTCSI

reçoivent délégation pour passer des commandes d'un montant inférieur à 10 000 € en investissement et d'un montant inférieur à 5 000 € en fonctionnement pour les CF dont ils ont la responsabilité.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'IUT Lyon 1, délégation est donnée à :

- **M. Alain DALMAS** (responsable du service financier de l'IUT) et **Mme Sonia ERRAMI** (adjointe du responsable du service financier de l'IUT) pour l'ensemble des missions de l'IUT (04_).
- **M. Xavier COSSON** – Responsable du pôle formation, pour les missions relatives à la formation qualifiante de l'IUT (04FFQIUT).

Les convocations et ordres de mission concernant le personnel de l'IUT pour les missions en France et au sein de l'Union Européenne sont ainsi couverts. Il est rappelé que sont exclus de la présente délégation : les déplacements à l'étranger (hors Union Européenne) et les ordres de mission permanents.

Villeurbanne, le 22 janvier 2026

Le Directeur de l'IUT LYON 1

Michel MASSENZIO

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD IUT LYON 1

Université Claude Bernard Lyon 1

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de Polytech Lyon1,

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L.713.9 et R.719-80 ;
Vu les statuts de l'école polytechnique de Lyon1 université,
Vu l'arrêté du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 03 juillet 2025, nommant monsieur Jean-Baptiste POURET en qualité de directeur de l'Ecole polytechnique universitaire de Lyon 1 Université.

DECIDE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Baptiste POURET, directeur de Polytech Lyon 1, Madame Fabienne OUDIN DARDUN, Adjointe au directeur, reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB 928 notamment pour :

- Engager les dépenses et établir les bons de commande,
- Etablir tous certificats administratifs nécessaires à la justification du service fait et la régularité des dépenses ;
- Etablir toutes pièces nécessaires à la liquidation et au mandatement des dépenses dans la limite des crédits ou autorisations inscrites dans le cadre des centres de responsabilité ci-dessus désignés ;
- Etablir toutes pièces nécessaires à la constitution et à la mise en recouvrement des recettes (factures, mémoires, titres de recettes,....), dans la limite des autorisations inscrites dans le cadre des centres de responsabilité ci-dessus désignés.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Baptiste POURET, directeur de Polytech Lyon 1, et de Madame Fabienne OUDIN DARDUN, Adjointe au directeur, Madame Blandine TEZENAS DU MONTCEL, Directrice Administrative, reçoit délégation pour établir et signer les actes mentionnés à l'article 1er.

Fait à Lyon, le

Le Directeur de Polytech Lyon1
Monsieur Jean-Baptiste POURET